



L A P A L U D

**Arrêté N° MA-ARE-2018-025  
du 09 février 2018  
portant des mesures temporaires  
de circulation et de stationnement  
sur l'Avenue d'Orange  
du 12 février au 30 avril 2018**

Le Maire de LAPALUD,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

**Vu** l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

**Vu** le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande formulée par EIFFAGE TP pour des travaux de voirie (**réalisation de l'accès du futur parking**) au niveau la parcelle cadastrée E 1430 sise 22 avenue d'Orange à LAPALUD,

**Considérant** que pour permettre ces travaux de voirie, il est nécessaire par mesure de sécurité de prendre des dispositions particulières,

**ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules sur l'Avenue d'Orange, seront réglementés **du 12 février au 30 avril 2018**.

**Le stationnement sera interdit au droit de la parcelle cadastrée E 1430.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par EIFFAGE TP pour permettre l'application des présentes dispositions (Alternat par feux ou manuel).

**Article 3** : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

le Maire, M. Guy SOULAVIE





Département :  
VAUCLUSE

Commune :  
LAPALUD

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 09/02/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
ORANGE  
132, Allée d'Auvergne 84873  
84873 ORANGE CEDEX  
tél. 04 90 51 29 21 - fax 04 90 51 27 89  
cdfif.orange@dgfip.finances.gouv.fr

*Stationnement interdit*

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

